



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2021-056

PUBLIÉ LE 4 MARS 2021

# Sommaire

## **ARS du Centre-Val de Loire - Offre médico-sociale**

R24-2021-02-19-008 - ARRETE portant renouvellement de l'autorisation du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), 4 rue du Docteur Pierre Legris – 45310 PATAY, géré par l'Association Beauce Val Service, 4 rue du Docteur Pierre Legris – 45310 PATAY (4 pages)

Page 3

R24-2021-02-19-007 - Arrete Portant fermeture de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), 1 Route de Chanteau à Fleury les Aubrais, d'une capacité totale à 77 places (3 pages)

Page 8

# ARS du Centre-Val de Loire - Offre médico-sociale

R24-2021-02-19-008

## ARRETE

portant renouvellement de l'autorisation du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), 4 rue du Docteur Pierre Legris – 45310 PATAY, géré par l'Association Beauce Val Service, 4 rue du Docteur Pierre Legris – 45310 PATAY

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU LOIRET**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE – VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

portant renouvellement de l'autorisation du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), 4 rue du Docteur Pierre Legris – 45310 PATAY, géré par l'Association Beauce Val Service, 4 rue du Docteur Pierre Legris – 45310 PATAY

Le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le Code de la santé publique ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 10 avril 2020 conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

**VU** l'arrêté n° 2018-DSTRAT-0024 portant adoption du Projet Régional de Santé 2018 – 2022 de la Région Centre – Val de Loire ;

**VU** les orientations du schéma départemental de cohésion sociale du Loiret 2017-2022 ;

**VU** l'arrêté conjoint du Préfet du Loiret et du Conseil Général du Loiret en date du 23 décembre 2005 portant création d'un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) sur les cantons d'Artenay, Meung sur Loire et Patay, géré par l'Association Beauce Val Service d'EPIEDS-EN-BEAUCE pour une capacité de 70 places ;

**VU** l'arrêté conjoint Du Conseil départemental du Loiret et de l'Agence régionale de santé en date du 20 novembre 2020 portant régularisation de la situation administrative du Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), 4 rue du Docteur Pierre Legris – 45310 PATAY, géré par l'Association

Beauce Val Service avec modification des arrêtés des 31 mai 2007 portant extension de la capacité du SSIAD d'Epieds en Beauce de 8 places , 23 décembre 2011 portant autorisation d'extension à titre expérimental de 10 places de soins d'accompagnement et de réhabilitation, 3 mai 2012 portant autorisation de transfert des locaux de l'association Beauce Val service et du SSIAD d'Epieds en Beauce et du 06 janvier 2014 portant autorisation de reconduction de 10 places de soins d'accompagnement et de réhabilitation avec redéfinition des zones d'intervention de l'équipe de soins d'accompagnement et de réhabilitation et identification de la zone d'intervention -hors équipe ESA- par communes ;

**CONSIDERANT** que les résultats de l'évaluation externe communiquée aux autorités étaient satisfaisants et justifiaient donc le renouvellement tacite de son autorisation ;

### **ARRETEMENT**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles accordée à l'Association Beauce Val Service concernant le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), 4 rue du Docteur Pierre Legris – 45310 PATAY, est renouvelée.

**ARTICLE 2** : L'autorisation globale est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 23 décembre 2020. Le renouvellement de cette autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

**ARTICLE 3** : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.

**ARTICLE 4** : Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

**Entité juridique : Association Beauce Val Service**

4 rue du Docteur Pierre Legris – 45310 PATAY

N° FINESS : 45 001 755 3

Code statut juridique : 60 (Ass. L1901 non RUP)

**Entité Etablissement : Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile**

4 rue du Docteur Pierre Legris – 45310 PATAY

N° FINESS : 45 001 026 9

Code catégorie : 209 (SPASAD)

Code discipline : 357 (Act.Soins.Accomp.Réh.)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 436 (Alzheimer, maladies apparentées)

Capacité : 10

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 700 (Personnes âgées)

Capacité : 68

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 010 (Tous types de déficiences personnes handicapées)

Capacité : 10

Code discipline : 469 (Aide à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 700 (Personnes âgées)

Code discipline : 469 (Aide à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 010 (Tous types de déficiences personnes handicapées)

ARTICLE 5: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Loiret sis l'Hôtel du Département 45945 ORLEANS, et de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire sis 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS

- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie. 45057 ORLEANS **ou via** l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

**ARTICLE 6:** Le Directeur Général des Services du Département, le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Département, la Déléguée Départementale de l'ARS du Loiret, la Directrice des Ressources et de l'offre Médico-sociale du Département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre Val de Loire.

Fait à Orléans, le 19 février 2021

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Centre-Val de Loire,  
Signé : Laurent HABERT

Pour le Président  
du Conseil départemental du Loiret  
et par délégation,  
La Directrice des Ressources et de l'offre  
Médico-sociale,  
Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale  
Signé : Isabelle DELAUNAY

ARS du Centre-Val de Loire - Offre médico-sociale

R24-2021-02-19-007

Arrete Portant fermeture de l'Etablissement  
d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
(EHPAD), 1 Route de Chanteau à Fleury les Aubrais,  
d'une capacité totale à 77 places

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU LOIRET**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE  
CENTRE – VAL DE LOIRE**

**ARRETE**

Portant fermeture de l’Etablissement d’Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), 1 Route de Chanteau à Fleury les Aubrais, d’une capacité totale à 77 places

Le Président du Conseil départemental,  
Le Directeur général de l’Agence régionale de santé,

**VU** le Code de l’action sociale et des familles ;

**VU** le Code de la santé publique ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de justice administrative et notamment son article R. 312-1 ;

**VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

**VU** le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l’ARS Centre-Val de Loire ;

**VU** l’arrêté du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 10 avril 2020 conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l’Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale ;

**VU** l’arrêté n° 2018-DSTRAT-0024 portant adoption du Projet Régional de Santé 2018 – 2022 de la Région Centre – Val de Loire ;

**VU** les orientations du Schéma Départemental de Cohésion Sociale 2017-2021 du Département du Loiret ;

**VU** l’arrêté conjoint du préfet de la Région Centre et du Président du Conseil Général du Loiret en date du 15 décembre 2009 autorisant la création et fixant la capacité totale de l’EHPAD géré par l’Etablissement public de santé mentale (EPSM) du Loiret Georges Daumézou de Fleury les Aubrais à 60 lits ;

**VU** l’arrêté conjoint du Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé et du Président du Conseil Départemental du Loiret en date du 5 décembre 2019 portant autorisation d’extension non importante de capacité de 17 places

d'hébergement permanent de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) géré par l'Établissement public de santé mentale du Loiret Georges Daumézon à Fleury les Aubrais, portant la capacité totale à 77 places ;

**VU** la lettre conjointe du Conseil Départemental du Loiret et de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 24 décembre 2019 concernant la cession d'autorisation et la fermeture de l'EHPAD Georges Daumézon ;

**Vu** l'arrêté conjoint du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et du Président du Conseil Départemental du Loiret en date du 27 décembre 2019 portant cession d'autorisation de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) géré par l'Établissement public de santé mentale (EPSM) du Loiret « Georges DAUMÉZON » à Fleury les Aubrais, d'une capacité totale à 77 places habilitées à l'aide sociale au profit du Centre Communal d'action Sociale (CCAS) de la commune de Fleury les Aubrais ;

**VU** l'extrait du registre des délibérations du Conseil de Surveillance de l'EPSM « Georges Daumézon » à Fleury les Aubrais du 25 juin 2020 qui acte la cessation d'activité du CAPA et le transfert de l'activité du CAPA au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Fleury-les-Aubrais ;

**CONSIDERANT** que l'EHPAD Georges Daumézon, 1 Route de Chanteau à Fleury les Aubrais, n'héberge plus aucun résident ;

## **ARRESENT**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est accordée à l'EPSM « Georges DAUMÉZON » pour la fermeture de l'EHPAD sis 1 route de Chanteau à Fleury les Aubrais à compter du 31 décembre 2019.

**ARTICLE 2** : Cet établissement répertorié dans le Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

**Entité juridique (EJ) : EPSM « Georges DAUMÉZON »**

N° FINESS : 45 000 242 3

Code statut juridique : 11 (Établissement public départemental hospitalier)

Adresse : 1 Route de Chanteau – 45400 FLEURY LES AUBRAIS

**Entité Établissement (ET) : EHPAD de l'EPSM Georges Daumézon**

N° FINESS : 45 001 904 7

Code catégorie : 500 (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

Adresse : 1 Route de Chanteau – 45400 FLEURY LES AUBRAIS

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 40 ARS TG HAS PUI

Code discipline : 924 (accueil pour personnes âgées)  
Code activité / fonctionnement : 11 (hébergement complet internat)  
Code clientèle : 711 (personnes âgées dépendantes)  
Capacité autorisée : 77 places habilitées à l'aide sociale  
est fermé à dater du 31 décembre 2019.

ARTICLE 3: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Loiret sis l'Hôtel du Département 45945 ORLEANS, et de de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire sis 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS **ou via** l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services du Département, le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Directeur Général Adjoint du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale du Département, la Déléguée Départementale de l'ARS du Loiret, la Directrice des Ressources et de l'offre Médico-sociale du Département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret, ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Centre Val de Loire.

Fait à Orléans, le 19 février 2021

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Centre-Val de Loire,  
Signé : Laurent HABERT

Pour le Président  
du Conseil départemental du Loiret  
et par délégation,  
La Directrice des Ressources et de l'offre  
Médico-sociale,  
Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale  
Signé : Isabelle DELAUNAY